

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2705

présenté par
M. Sitzenstuhl

à l'amendement n° 2657 du Gouvernement

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« sérieux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de protection de la personne.